

Bilan social **2012**



LATECOERE

AVANT-PROPOS

A – HISTORIQUE

Tout commence en 1917, lorsque Pierre Georges LATECOERE, jeune ingénieur, relève son premier défi, construire pour le gouvernement français 800 avions SALMSON 2A2. Il monte une usine à Montaudran dans la périphérie toulousaine dès 1918 et sort de ses ateliers six avions par jour avec 800 personnes. L'aviation n'en est qu'à ses balbutiements mais P.G. LATECOERE sait qu'elle est à l'aube d'avancées irréversibles et qu'elle conduira à des bouleversements importants dans le domaine des transports et des voies de communication. L'épopée des MERMOZ, GUILLAUMET, SAINT-EXUPERY commence.

En 1939, P.G. LATECOERE répond à l'appel de l'Aéronautique navale et crée en un temps record l'usine actuelle de Périole à Toulouse, pour la fabrication des hydravions de croisière, notamment le LATE 631, (70 tonnes, 6 moteurs) le plus gros hydravion du monde jamais utilisé par une compagnie aérienne.

A la libération, l'industrie aéronautique française se restructure en scindant la production d'avions militaires et la sous-traitance aéronautique (construction d'outillages et d'éléments d'appareils).

B – ACTIONNARIAT DES SALARIES

En 1989, le lancement du RES (Rachat de l'Entreprise par ses Salariés), permet à 91% du personnel de devenir actionnaire de sa propre société.

Le 14 Avril 1998, le conseil d'administration de la société LATECOERE met fin au R.E.S.

En 2003 : lancement d'une souscription à l'augmentation de capital réservée aux salariés de la société LATECOERE, et aux salariés des sociétés françaises détenues à 100 %.

Cette augmentation de capital a remporté un franc succès, avec une participation des salariés à hauteur de 75 %. Ils voient ainsi leur position dans le capital de la société passer de 10 à 19 %.

En 2005, une augmentation de capital (3%) réservée aux salariés de la société LATECOERE et aux salariés des filiales françaises détenues à 100% a été réalisée.

Avec plus de 70% de participation, cette opération permet aux salariés de détenir à ce jour plus de 15% du capital.

Ces opérations confortent la stratégie d'actionnariat salarié, initiée en 1989 au travers de la mise en place du R.E.S, et développée depuis.

LATECOERE reçoit également le prix de l'actionnariat salarié. Ce Grand Prix met en valeur les meilleures pratiques des entreprises du SBF 250 envers leur actionnariat salarié.

C – LES ENJEUX ACTUELS



Le Groupe, composé de la société LATECOERE, des filiales Letov et Latécoère do Brasil (pour l'activité Aérostructures), LATElec et SEA-LATElec Tunis (pour l'activité Systèmes d'interconnexion), et LATEcis : engineering, consulting & international services (pour l'activité Ingénierie et services), se positionne comme le partenaire des grands donneurs d'ordres aéronautiques mondiaux, en participant aux programmes les plus prestigieux des dernières décennies : Airbus, Boeing, Bombardier, Dassault et Embraer. C'est le fruit d'une stratégie industrielle ambitieuse, orientée autour de 3 grands types d'activité :

➤ **Aérostructures** : 60 % du Chiffre d'affaires

LATECOERE intervient en tant que maître d'œuvre qui conçoit, développe et produit des tronçons de fuselage et des portes (portes passagers, de soute, issues de secours) pour les quatre grands segments de l'aéronautique : les avions commerciaux (Airbus et Boeing), les avions d'affaires (Falcon de Dassault), les avions régionaux (Embraer et Bombardier), les avions militaires (Rafale de Dassault et Airbus A400M).

➤ **Systèmes d'Interconnexion** : 27 % du Chiffre d'affaires

Câblage, meubles électriques et équipements embarqués

➤ **Ingénierie et Services** : 13 % du Chiffre d'affaires

Etudes, calculs et définition de produits industriels- Conception, réalisation et maintenance d'outillages et machines spéciales.

S O M M A I R E

* * *

1. EMPLOI	4
1.1. Effectifs	4
1.2. Travailleurs extérieurs	11
1.3. Embauches	12
1.4. Départs	13
1.5. Chômage	15
1.6. Handicapés	16
1.7. Absentéisme	16
2. REMUNERATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES	19
2.1. Montant des rémunérations brutes	19
2.2. Hiérarchie des rémunérations (*)	22
2.3. Mode de calcul des rémunérations	23
2.4. Charges accessoires	23
3. CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE	24
3.1. Accidents de travail et de trajet	24
3.2. Répartition des accidents par éléments matériels	27
3.3. Maladies professionnelles	29
3.4. Comité d'hygiène et de sécurité	30
3.5. Dépenses en matière de sécurité	30
4. AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL	31
4.1. Durée et aménagement du temps de travail	31
4.2. Organisation et contenu du travail	32
4.3. Conditions physiques de travail	33
4.4. Transformation de l'organisation du travail	34
4.5. Médecine du travail	35
4.6. Travailleurs inaptes	35
5. FORMATION	36
5.1. Formation professionnelle continue	36
5.2. Congés formation	37
5.3. Alternance	37
6. RELATIONS PROFESSIONNELLES	38
6.1. Représentants du personnel	38
6.2. Information et communication	39
6.3. Procédures	41
7. AUTRES CONDITIONS DE VIE RELEVANT DE L'ENTREPRISE	41
7.1. Œuvres sociales	41

1. EMPLOI

1.1. Effectifs

1.1.1. Effectif total au :

	Ingénieurs et Cadres			E.T.A.M			Ouvriers			Total			Total Général
	Toulouse	Gimont	Cornebarrieu	Toulouse	Gimont	Cornebarrieu	Toulouse	Gimont	Cornebarrieu	Toulouse	Gimont	Cornebarrieu	
31/12/2010	288	2	1	477	47	14	107	57	11	872	106	26	1 004 *
31/12/2011	309	2	0	510	59	0	127	65	0	946	126	0	1 072 *
31/12/2012	327	5	0	526	60	0	116	54	0	969	119	0	1 088 *

* Les personnes radiées le 31-12 de l'année considérée figurent dans cet effectif.

1.1.2. Effectif permanent au :

	Ingénieurs et Cadres			E.T.A.M			Ouvriers			Total			Total Général
	Toulouse	Gimont	Cornebarrieu	Toulouse	Gimont	Cornebarrieu	Toulouse	Gimont	Cornebarrieu	Toulouse	Gimont	Cornebarrieu	
31/12/2010	277	1	1	447	46	14	96	56	11	820	103	26	949
31/12/2011	266	2	0	449	55	0	93	48	0	808	105	0	913
31/12/2012	287	5	0	467	55	0	93	42	0	847	102	0	949

L'effectif permanent : ce sont les titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée, à temps plein, inscrits à l'effectif pendant toute l'année considérée.

1.1.3. Nombre de salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée (y compris les contrats en Alternance) au :

	Ingénieurs et Cadres			E.T.A.M			Ouvriers			Total			Total Général
	Toulouse	Gimont	Cornebarrieu	Toulouse	Gimont	Cornebarrieu	Toulouse	Gimont	Cornebarrieu	Toulouse	Gimont	Cornebarrieu	
31/12/2010	1	0	0	23	0	0	9	2	1	33	2	1	36
31/12/2011	5	0	0	46	3	0	27	17	0	78	20	0	98
31/12/2012	4	0	0	51	1	0	22	10	0	77	11	0	88

1.1.4. Effectif mensuel moyen au :

	Ingénieurs et Cadres			E.T.A.M			Ouvriers			Total			Total Général
	Toulouse *	Gimont	Cornebarrieu	Toulouse *	Gimont	Cornebarrieu	Toulouse *	Gimont	Cornebarrieu	Toulouse *	Gimont	Cornebarrieu	
31/12/2010	280	2	1	477	40	31	110	57	26	867	99	58	1 024
31/12/2011	296	2	0	493	54	0	119	58	0	908	114	0	1 022
31/12/2012	315	4	0	517	60	0	124	66	0	956	130	0	1 086

1.1.5. Répartition par sexe de l'effectif au :

	Ingénieurs et Cadres						E.T.A.M						Ouvriers						Total						Total Général	
	Toulouse		Gimont		Cornebarrieu		Toulouse		Gimont		Cornebarrieu		Toulouse		Gimont		Cornebarrieu		Toulouse		Gimont		Cornebarrieu			
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
31/12/2010	244	44	2	0	1	0	427	50	44	3	14	0	100	7	55	2	11	0	771	101	101	5	26	0	898	106
31/12/2011	259	50	2	0	0	0	455	55	54	5	0	0	119	8	62	3	0	0	833	113	118	8	0	0	951	121
31/12/2012	266	61	4	1	0	0	470	56	56	4	0	0	110	6	51	3	0	0	846	111	123	8	0	0	957	131

1.1.6.Répartition par tranche d'âge de l'effectif inscrit au :

EFFECTIF AU	Ingénieurs et Cadres			E.T.A.M			Ouvriers			TOTAL		
	31-déc 10	31-déc 11	31-déc 12	31-déc 10	31-déc 11	31-déc 12	31-déc 10	31-déc 11	31-déc 12	31-déc 10	31-déc 11	31-déc 12
20 ans et moins	0	0	0	4	6	6	6	9	6	10	15	12
de 21 à 25 ans	1	8	9	14	27	34	13	15	12	28	50	55
de 26 à 30 ans	34	23	23	66	68	49	36	33	30	136	124	102
de 31 à 35 ans	54	64	66	69	69	74	48	45	37	171	178	177
de 36 à 40 ans	41	52	58	71	70	85	28	40	34	140	162	177
de 41 à 45 ans	58	51	38	119	116	101	26	25	26	203	192	165
de 46 à 50 ans	55	61	74	101	107	118	10	16	15	166	184	207
de 51 à 55 ans	30	32	37	63	77	77	4	6	7	97	115	121
de 56 à 60 ans	17	19	25	29	27	40	4	3	3	50	49	68
Plus de 60 ans	1	1	2	2	2	2	0	0	0	3	3	4
TOTAL	291	311	332	538	569	586	175	192	170	1 004	1 072	1 088

Les moyennes des âges par catégorie, sont les suivantes :

au 31/12/2010	41, 7 ans	41, 5 ans	35 ans	40, 4 ans
au 31/12/2011	41, 6 ans	41, 2 ans	39, 5 ans	41 ans
au 31/12/2012	41, 8 ans	41, 7 ans	41, 2 ans	41, 6 ans

1.1.7.Répartition de l'effectif selon l'ancienneté au :

EFFECTIF AU	Ingénieurs et Cadres			E.T.A.M			Ouvriers			TOTAL		
	31-déc 10	31-déc 11	31-déc 12	31-déc 10	31-déc 11	31-déc 12	31-déc 10	31-déc 11	31-déc 12	31-déc 10	31-déc 11	31-déc 12
moins d'un an	2	26	18	15	40	30	4	40	12	21	106	60
de 1 à 5 ans	82	48	60	95	52	51	55	33	43	232	133	154
de 6 a 10 ans	74	97	93	108	144	148	85	85	83	267	326	324
de 11 à 15 ans	27	33	52	103	129	154	27	31	29	157	193	235
de 16 à 20 ans	30	21	12	60	30	13	2	2	1	92	53	26
de 21 à 25 ans	43	48	52	83	87	102	1	1	2	127	136	156
de 26 à 30 ans	26	33	35	48	61	59	0	0	0	74	94	94
de 31 à 35 ans	5	4	9	22	22	17	0	0	0	27	26	26
de 36 à 40 ans	1	0	0	2	4	11	1	0	0	4	4	11
de 41 à 45 ans	1	1	1	2	0	1	0	0	0	3	1	2
de 46 à 48 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	291	311	332	538	569	586	175	192	170	1 004	1 072	1 088

Les moyennes des anciennetés par catégorie, sont les suivantes :

au 31/12/2010	12, 9 ans	14, 3 ans	7, 3 ans	12, 7 ans
au 31/12/2011	12, 5 ans	14 ans	6, 2 ans	12, 1 ans
au 31/12/2012	12, 6 ans	14, 4 ans	6, 9 ans	12, 7 ans

1.1.8.Répartition de l'effectif total selon la nationalité :

EFFECTIF AU	Ingénieurs et Cadres			E.T.A.M.			Ouvriers			TOTAL		
	31-déc 10	31-déc 11	31-déc 12	31-déc 10	31-déc 11	31-déc 12	31-déc 10	31-déc 11	31-déc 12	31-déc 10	31-déc 11	31-déc 12
Français	289	309	330	535	565	584	174	192	169	998	1 066	1 083
Autres nationalités	2	2	2	3	4	2	1	0	1	6	6	5 *
TOTAL	291	311	332	538	569	586	175	192	170	1 004	1 072	1 088

* Autres nationalités :

- Belge
- Espagnole
- Brésilienne

1.1.9. Répartition de l'effectif total selon une structure de qualification détaillée :

1.1.9.1. Ingénieurs et cadres :

Effectif	au 31/12/2010	au 31/12/2011	au 31/12/2012
I.C Pos. III C	12	7	8
I.C. Pos. III B - C.E.	15	19	20
I.C. Pos. III B	22	23	25
I.C. Pos. III A	63	61	74
I.C. Pos. II	175	192	188
I.C. Pos. I	4	9	17
TOTAL	291	311	332

1.1.9.2. E.T.A.M. :

EFFECTIF AU	Agents Administratifs			Techniciens			Agents de Maîtrise			TOTAL		
	31 déc	31 déc	31 déc	31 déc	31 déc	31 déc	31 déc	31 déc	31 déc	31 déc	31 déc	31 déc
	10	11	12	10	11	12	10	11	12	10	11	12
Niveau I	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Niveau II	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-
Niveau III	3	5	3	4	7	10	-	-	-	7	12	13
Niveau IV	22	19	21	227	250	254	1	1	1	250	270	276
Niveau V	18	17	16	249	256	264	13	14	17	280	287	297
TOTAL	44	41	40	480	513	528	14	15	18	538	569	586

1.1.9.3. Ouvriers :

Effectif au	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
Niveau III Ech. 2 (AF 3)	81	79	83
Niveau II Ech. 3 (AF 2)	71	77	69
Niveau II Ech. 1 (AF 1)	18	20	12
Niveau I Ech. 2 (AFS)	5	16	6
TOTAL	175	192	170

1.2. Travailleurs extérieurs

1.2.1. *Nombre de stagiaires* :

2010	172
2011	151
2012	145

1.2.2. *Nombre moyen mensuel de travailleurs temporaires* :

2010	99
2011	108
2012	128

1.2.3. *Durée moyenne des contrats de travail temporaire* :

2010	153 jours *
2011	143 jours *
2012	150 jours *

* Il s'agit de jours calendaires

1.3. Embauches

1.3.1. Nombre d'embauches par contrats à durée indéterminée en :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2010	5	3	0	8
2011	28	7	0	35
2012	23	11	2	36

1.3.2. Nombre d'embauches par contrats à durée déterminée en :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2010	0	15 ⁽¹⁾	8 ⁽²⁾	23
2011	5	43 ⁽³⁾	43 ⁽⁴⁾	91
2012	5	31 ⁽⁵⁾	24 ⁽⁶⁾	60

1.3.3. Nombre d'embauches de travailleurs saisonniers :

2010	Néant
2011	Néant
2012	Néant

⁽¹⁾ dont 5 CDD, 5 contrats de professionnalisation et 5 contrats d'apprentissage

⁽²⁾ dont 6 CDD et 2 contrats d'apprentissage

⁽³⁾ dont 13 CDD, 16 contrats de professionnalisation et 14 contrats d'apprentissage

⁽⁴⁾ dont 28 CDD, 10 contrats de professionnalisation et 5 contrats d'apprentissage

⁽⁵⁾ dont 10 CDD, 13 contrats de professionnalisation et 8 contrats d'apprentissage

⁽⁶⁾ dont 21 CDD, et 3 contrats d'apprentissage

1.4. Départs

1.4.1. Total des départs (*) en :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2010	14	44	14	72
2011	21	29	8	58
2012	16	33	31	80

1.4.2. Nombre de démissions :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2010	7	7	2	16
2011	9	7	2	18
2012	11	7	3	21

1.4.3. Nombre de licenciements pour cause économique :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2010	2	0	0	2
2011	0	0	0	0
2012	0	0	0	0

1.4.4. Nombre de licenciements pour d'autres causes :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2010	3	15	1	19
2011	3	6	1	10
2012	0	1	4	5

1.4.5. Fins de contrats à durée déterminée :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2010	1	14	8	23
2011	0	13	5	18
2012	1	21	21	43

* salariés radiés de l'effectif (non compris les salariés mutés dans un autre établissement)

1.4.6. Départs au cours de la période d'essai :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2010	0	0	0	0
2011	2	0	0	2
2012	0	0	0	0

1.4.7. Mutations dans un autre établissement :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2010	4	39	32	75
2011	1	14	12	27
2012	2	4	2	8

1.4.8. Mutations dans une autre société du Groupe LATECOERE :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2010	0	0	0	0
2011	0	0	0	0
2012	2	0	0	2

1.4.9. Départs en retraite ou en préretraite :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2010	1	1	1	3
2011	0	2	0	2
2012	0	2	0	2

1.4.10. Décès :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2010	0	2	0	2
2011	0	0	0	0
2012	0	0	0	0

1.4.11. Départs à la suite de maladie au-delà de 2 ans :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2010	0	0	0	0
2011	0	0	0	0
2012	0	0	0	0

1.4.12. Autres

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2010	0	5	2	7
2011	7	1	0	8
2012	2	2	3	7

1.5. Chômage

1.5.1. Nombre de salariés mis en chômage partiel en :

2010	0
2011	0
2012	0

1.5.2. Nombre total d'heures de chômage partiel (indemnisées ou non) en :

2010	0
2011	0
2012	0

1.6. Handicapés

1.6.1. Nombre d'handicapés au titre de la loi du 11/02/2005 :

Nombre de salariés et intérimaires pris en compte au titre de la déclaration obligatoire de travailleurs handicapés

Effectif au titre de l'année :	Accidentés du travail	Autres *	Total
2010	7	37	44
2011	7	39	46
2012	6	44	50

* Reconnaissance attribuée par la Commission des droits pour l'autonomie des personnes handicapées, invalide pensionné, mutilé de guerre, assimilé mutilé de guerre, sapeur pompier volontaire.

1.7. Absentéisme

1.7.1. Nombre de journées d'absence Nombre de journées théoriques travaillées

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2010	$\frac{2\,341}{61\,694} = 3,79\%$	$\frac{4\,641}{124\,396} = 3,73\%$	$\frac{2\,237}{43\,811} = 5,11\%$	$\frac{9\,219}{229\,901} = 4,01\%$
2011	$\frac{1\,752}{64\,964} = 2,70\%$	$\frac{5\,108}{123\,075} = 4,15\%$	$\frac{2\,038}{39\,825} = 5,12\%$	$\frac{8\,898}{227\,864} = 3,90\%$
2012	$\frac{1\,660}{69\,542} = 2,39\%$	$\frac{4\,751}{129\,248} = 3,68\%$	$\frac{1\,931}{42\,560} = 4,54\%$	$\frac{8\,342}{241\,350} = 3,46\%$

Les journées d'absence ont été calculées sur la base d'absences ouvrées, **hors absences de longue durée**

1.7.2. Nombre de journées d'absence pour maladie (y compris les absences de longue durée) :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M	Ouvriers	Total
2010	1 014	3 315	1 848	6 177
2011	1 187	4 100	2 047	7 334
2012	967	5 024	1 633	7 624

1.7.3. Nombre de journées d'absence pour accident de travail et de trajet :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M	Ouvriers	Total
2010	0	507	389	896
2011	26	480	194	700
2012	3	484	166	653

1.7.4. Nombre de journées d'absence pour maternité :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M	Ouvriers	Total
2010	793	357	0	1 150
2011	417	224	0	641
2012	421	162	10	593

1.7.5. Nombre de journées d'absence pour paternité :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M	Ouvriers	Total
2010	153	174	88	415
2011	54	162	68	284
2012	81	106	70	257

1.7.6. Nombre de journées d'absence pour congés autorisés (*):

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M	Ouvriers	Total
2010	172	495	189	856
2011	200	538	220	958
2012	212	436	136	784

1.7.7. Nombre de jours d'absence imputables à d'autres causes :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M	Ouvriers	Total
2010	1 590	2 263	514	4 367
2011	1 794	1 458	383	3 635
2012	735	920	414	2 069

(*) Il s'agit de congés pour événements familiaux.

2. REMUNERATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES

2.1. Montant des rémunérations brutes

2.1.1. Masse salariale annuelle totale (€) Effectif mensuel moyen

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M		Ouvriers		Alternance		Total	
2010	15254863	53904	18725321	35465	5392442	28992	256392	9496	39629018	38700
	283		528		186		27		1024	
2011	17508990	58755	18617380	35462	4795656	28717	387164	12099	41309190	40420
	298		525		167		32		1022	
2012	18598573	58303	19637686	36299	5287759	29874	731402	14927	44255420	40751
	319		541		177		49		1086	

2.1.2. Rémunération moyenne du mois de décembre hors prime à périodicité non mensuelle :

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M		Ouvriers		Alternance		Total	
2010 *	1430345	4915	1663125	3198	460197	2723	21641	902	3575308	3561
	291		520		169		24		1004	
2011	1357177	4364	1436670	2690	377759	2159	53361	1026	3224967	3008
	311		534		175		52		1072	
2012	1456842	4388	1560822	2853	400992	2460	49006	1065	3467661	3187
	332		547		163		46		1088	

* y compris Prime exceptionnelle de 500€

2.1.3. Grille des rémunérations :

2.1.3.1. Barème des appointements minima forfaitaires du personnel "cadre" en vigueur au 31 Décembre 2012 :

	Indice Hiérarchique	Montant de la référence mensuelle de Gestion au 31/12/2012
1/- POSITION I		
21 ans	60	1 955 €
22 ans	68	1 955 €
23 ans	76	2 184 €
1 an d'expérience	84	2 414 €
2 ans d'expérience	92	2 644 €
3 ans d'expérience	100	2 875 €
2/- POSITION II	100	2 875 €
Après 3 ans en position II	108	3 104 €
Après 6 ans en position II	114	3 277 €
Après 9 ans en position II	120	3 450 €
Après 12 ans en position II	125	3 593 €
Après 15 ans en position II	130	3 736 €
Après 18 ans en position II	135	3 880 €
3/ - POSITION III		
III A	135	3 880 €
III B	180	5 174 €
III B CE	210	6 037 €
III C	240	7 263 €

2.1.3.2. Barème des appointements minima du personnel E.T.A.M. en vigueur au 31 Décembre 2012 :

Niveaux	Echelons	Coefficients	Appointements minimaux hiérarchiques - base 35 h - pour un horaire affiché de 35 h
	3 exceptionnel	400	2 548 €
5	3	365	2 325 €
	2	335	2 134 €
	1	305	1 943 €
	3	285	1 815 €
4	2	270	1 720 €
	1	255	1 624 €
	3	240	1 600 €
3	2	225	1 600 €
	1	215	1 600 €
	3	190	1 600 €

La valeur du point servant de base au calcul de ces appointements est de : **6, 37 €** pour un horaire affiché de 35 h en moyenne annuelle.

La valeur du point servant de base au calcul de la prime d'ancienneté est de : **6, 56 €** pour un horaire affiché de 35 h en moyenne annuelle.

2.1.3.3. Barème des appointements minima hiérarchiques (base 35 heures) du personnel ouvrier en vigueur au 31/12/2012 :

Qualification	Position	Coefficient	Appointements base 35 h pour un horaire affiché de 35 h
A.F. 1	N.II Ech 1	190	1 600 €
A.F. 2	N.II Ech 3	215	1 600 €
A.F. 3	N III Ech 2	240	1 600 €

2.1.3.4. La rémunération mensuelle minimale (salaire plancher) était :

Au 31 Décembre 2010 de 1 540 € base 35 heures pour un horaire affiché de 35 heures en moyenne annuelle

Au 31 Décembre 2011 de 1 570 € base 35 heures pour un horaire affiché de 35 heures en moyenne annuelle

Au 31 Décembre 2012 de 1 600 € base 35 heures pour un horaire affiché de 35 heures en moyenne annuelle

2.2. Hiérarchie des rémunérations (*)

2.2.1. Rapport entre la moyenne des rémunérations des ingénieurs et cadres y compris cadres supérieurs et dirigeants et la moyenne des rémunérations des ouvriers (€) :

2010	53 904	28 992	= 1, 86
2011	58 755	28 717	= 2, 05
2012	58 303	29 874	= 1, 95

* Rémunérations brutes annuelles

2.3. Mode de calcul des rémunérations

2.3.1. Pourcentage des ouvriers dont le salaire dépend en tout ou partie du rendement :

(Il s'agit de personnel ouvrier auquel le boni est attribué à titre individuel)

2010	0
2011	0
2012	0

2.3.2. Pourcentage des ouvriers payés au mois sur la base de l'horaire affiché :

100 %

2.4. Charges accessoires

2.4.1. Ne concerne pas l'Entreprise

2.4.2. Montant des versements effectués à des Entreprises extérieures pour mise à la disposition de personnel :

➤ Entreprise de travail temporaire :

En 2010	3 913 435 €
En 2011	5 510 996 €
En 2012	6 315 516 €

➤ Autres entreprises (prestataires de services, but non lucratif)

En 2010	4 254 036 €
En 2011	4 247 970 €
En 2012	6 499 176 €

3. CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE

Personnel concerné : Salariés LATECOERE

3.1. Accidents de travail et de trajet

3.1.1. *Taux de fréquence des accidents de travail :*

➤ Nombre d'accidents avec arrêt (hors accidents de trajet)

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2010	0	5	19	24
2011	1	9	13	23
2012	1	6	18	25

Nombre d'accidents avec arrêt x 10⁶
----- =
Nombre d'heures travaillées

2010	2011	2012
$\frac{24 \times 1\,000\,000}{1\,554\,833} = 15,44$	$\frac{23 \times 1\,000\,000}{1\,560\,244} = 14,74$	$\frac{25 \times 1\,000\,000}{1\,671\,028} = 14,96$

3.1.2. Taux de gravité des accidents de travail :

➤ Nombre de journées perdues

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2010	0	25	329	354 ⁽¹⁾
2011	39	494	430	963 ^{(2) *}
2012	6	529	191	726 ^{(3) *}

$$\frac{\text{Nombre de journées perdues} \times 1\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}} =$$

2010	2011	2012
$\frac{3547 \times 1\,000}{1\,554\,833} = 0,23$	$\frac{963 \times 1\,000}{1\,560\,244} = 0,62$	$\frac{726 \times 1\,000}{1\,671\,028} = 0,43$

⁽¹⁾ Non compris les journées perdues pour accidents de trajet : 235 jours, ni les rechutes : 0 jour

⁽²⁾ Non compris les journées perdues pour accidents de trajet : 96 jours, ni les rechutes : 0 jour

* Dont 60 jours consécutifs à 1 accident survenu en 2010

⁽³⁾ Non compris les journées perdues pour accidents de trajet : 167 jours, ni les rechutes : 104 jours

* Dont 402 jours consécutifs à 2 accidents survenus en 2011

3.1.3. Nombre d'incapacités permanentes (partielles et totales notifiées à l'entreprise au cours de l'année considérée) :

2010	6
2011	0
2012	1

3.1.4. Nombre d'accidents mortels :

	<u>de travail</u>	<u>de trajet</u>
2010	0	0
2011	0	0
2012	0	0

3.1.5. Nombre d'accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail :

2010	4
2011	4
2012	3

3.1.6. Nombre d'accidents dont est victime le personnel temporaire ou de prestation de services dans l'entreprise :

2010	8
2011	17
2012	22

3.1.7. Taux et montant de la cotisation Sécurité Sociale (accidents du travail) :

	TOULOUSE		GIMONT		CORNEBARRIEU	
	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
2010	1, 11 %	383 578 €	1, 47 %	42 992 €	1, 64 %	35 719 €
2011	1, 28 %	467 534 €	1, 53 %	55 621 €	-	-
2012	1, 24 %	487 168 €	1, 56 %	64 742 €	-	-

3.2. Répartition des accidents par éléments matériels

Personnel concerné : tout intervenant sur site

2010	47
2011	60
2012	52

3.2.1. Nombre d'accidents liés à l'existence de risques graves (codes 32 à 40) :

2010	0
2011	0
2012	1

3.2.2. Nombre d'accidents liés à des chutes avec dénivellation (code 02) :

2010	10
2011	7
2012	8

3.2.3. Nombre d'accidents occasionnés par des machines à l'exception de ceux liés aux risques ci-dessus (codes 09 à 30) :

2010	3
2011	5
2012	3

3.2.4. Nombre d'accidents de circulation - manutention – stockage : (codes 01. 03. 04 et 06. 07. 08)

2010	29
2011	44
2012	33

3.2.5. Nombre d'accidents occasionnés par des objets, masses, particules en mouvement accidentel (code 05) :

2010	3
2011	3
2012	4

3.2.6. Autres cas :

2010	2
2011	1
2012	3

3.3. Maladies professionnelles

3.3.1. *Nombre et dénomination des maladies professionnelles déclarées à la Sécurité Sociale au cours de l'année :*

2010	- N° 42
2011	- N° 57 B
2012	- 4 (3 N° 57 B / 1 N° 57 A)

3.3.2. *Nombre et salariés atteints par des affections pathologiques à caractère professionnel et caractérisation de celles-ci :*

2010	Aucune affection pathologique à caractère professionnel
2011	Aucune affectation pathologique à caractère professionnelle
2012	- 1 (N° 57 B)

3.3.3. *Nombre de déclarations par l'employeur de procédés de travail susceptibles de provoquer des maladies professionnelles :*

2010	Néant
2011	Néant
2012	Néant

3.4. Comité d'hygiène et de sécurité

	Nombre de réunions	Visite d'atelier dans le cadre du C.H.S.C.T.
2010	17 ⁽¹⁾	13
2011	13 ⁽²⁾	11
2012	10	8

3.5. Dépenses en matière de sécurité

3.5.1. Effectif formé à la sécurité :

	2010	2011	2012
- Formation de secouriste du travail	-	27	-
- Recyclage de secouriste du travail et de la protection civile	59	117	40
- Pontiers	30	17	16
- Sécurité Maîtrise	9	-	16
- Caristes	1	3	1
- Pompiers 1 ^{ère} intervention	-	-	
- Chef intervention Pompiers	1	1	1
- Pompier 2 ^{ème} intervention	10	10	13
- Recyclage caristes	-	8	-
- Recyclage Pontiers	-	52	42
- Habilitation Electrique	-	-	5

3.5.2. Evaluation budgétaire du programme de sécurité et améliorations des conditions de travail au sens de l'article L 236 – 2 du Code du Travail :

2010	638 947 €
2011	643 232 €
2012	703 375 €

⁽¹⁾ 12 réunions obligatoires + 5 réunions exceptionnelles

⁽²⁾ 11 réunions obligatoires + 2 réunions exceptionnelles

4. AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

4.1. Durée et aménagement du temps de travail

4.1.1. *Horaire hebdomadaire moyen affiché :*

- 40 heures jusqu'au 30/06/83,
- puis 39 heures ramenées à 38 heures au 01/10/83 pour les services Production, Contrôle, Administratif,
- Au 01/10/84 réduction de la durée du travail pour ces mêmes services à 37 heures,
- généralisation de l'horaire à 37 heures pour l'ensemble des services au 01/01/1998,
- Au 01/01/2000 réduction de la durée du travail dans le cadre de la signature de l'accord ARTT du 14/12/1999.

4.1.2. *Nombre de salariés ayant bénéficié d'un repos compensateur par le système légal :*

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2010	0	0	0	0
2011	0	0	0	0
2012	0	37	26	63

4.1.3. *Nombre de salariés bénéficiant d'un système d'horaires individualisés :*

- 31/12/2010 : 503 salariés adhérent à l'horaire variable
- 31/12/2011 : 527 salariés adhérent à l'horaire variable
- 31/12/2012 : 508 salariés adhérent à l'horaire variable

4.1.4. *Nombre de salariés occupés à temps partiel :*

2010	27
2011	23
2012	30

4.1.5. Nombre de salariés ayant bénéficié, tout au cours de l'année de 2 jours de repos hebdomadaire consécutifs :

	Ingénieurs et Cadres	ETAM	Ouvriers	Total
2010	237	427	66	730
2011	241	439	67	747
2012	253	436	60	749

4.1.6. Nombre moyen de jours de congés annuels non compris le repos compensateur (jours ouvrés) :⁽¹⁾

	Ingénieurs et Cadres	ETAM	Ouvriers	Total
2010	37,04	27,55	25,19	29,73
2011	33,04	28,82	25,38	29,46
2012	33,70	28,39	22,94	28,99

4.1.7. Nombre de jours fériés payés :⁽²⁾

L'ensemble du personnel a bénéficié du paiement de

2010	2011	2012
7 jours fériés	7 jours fériés	6 jours fériés

4.2. Organisation et contenu du travail

4.2.1. Effectif travaillant en équipes :

	2010	2011	2012
Equipes fixes	0	0	0
Equipes alternatives			
Ouvriers	123	100	110
E.T.A.M.	97	85	108
	} 220	} 185	}

⁽¹⁾ y compris congés RTT

⁽²⁾ Il s'agit de jours ouvrés uniquement.

4.2.2. Personnel en continu et semi continu :

Néant

4.2.3. Personnel utilisé à des tâches répétitives au sens de la définition du travail à la chaîne contenue dans le décret du 10 Mai 1976 :

Néant

4.3. Conditions physiques de travail

4.3.1. Nombre de personnes exposées de façon habituelle et régulière à plus de 80 dbs à leur poste de travail :

NC

NC : Information non communiquée

4.3.2. Nombre de travailleurs exposés à la chaleur au sens de la définition contenue dans le décret du 10 Mai 1976 ⁽¹⁾ :

NC

NC : Information non communiquée

4.3.3. Nombre de prélèvements, d'analyses de produits toxiques et mesures :

2010 : Sans objet : Effluents traités à l'extérieur

2011 : Sans objet : Effluents traités à l'extérieur

2012 : Sans objet : Effluents traités à l'extérieur

⁽¹⁾ travaux exposant de façon habituelle et régulière à une forte chaleur ambiante rayonnante. Dans notre Entreprise ces travaux ne sont pas réalisés de façon continue.

4.4. Transformation de l'organisation du travail

4.4.1. Expériences de transformation de l'organisation du travail améliorant son contenu :

- Poursuite du déploiement du Lean Manufacturing: 5S, Stand-up meeting....,
- Déploiement des réunions SQODAP,
- Mise en place, sur le site de Toulouse, d'un centre de formation interne dédié au métier d'Ajusteur Monteur,
- Réorganisation du Magasin 8007.

4.5. Médecine du travail

4.5.1. Nombre d'examens cliniques (visites obligatoires) :

	Travailleurs en continu et Semi-continu	Autres travailleurs soumis à surveillance médicale renforcée	Autres	Total
2010	0	1 289	12	1 301
2011	NC	NC	NC	NC
2012	NC	NC	NC	NC

NC : Informations non communiquées

4.5.2. Nombre d'examens complémentaires :

2010	0	2 291	1 559	3 850
2011	NC	NC	NC	NC
2012	NC	NC	NC	NC

NC : Informations non communiquées

4.5.3. Part du temps consacré par le médecin du travail à l'analyse et à l'intervention en milieu de travail :

Le médecin du travail a consacré au service médical de l'Entreprise **125 heures par mois**.

Un tiers de ce temps environ est consacré par le médecin aux réunions du Comité d'Hygiène et de Sécurité, aux visites d'ateliers, à l'analyse et à l'intervention en milieu de travail.

4.6. Travailleurs inaptes

4.6.1. Nombre de salariés déclarés inaptes définitivement à leur emploi par le médecin du travail :

1

4.6.2. Nombre de salariés reclassés dans l'entreprise à la suite d'une inaptitude :

7

5. FORMATION

5.1. Formation professionnelle continue

5.1.1. Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation continue :

2010	2,37 %
2011	2,62 %
2012	2,69 %

5.2. Montant consacré à la formation continue (€) :

	Exécution du Plan de Formation	Rémunération des stagiaires	Financement de la professionnalisation et du DIF	Autres dépenses (FONGECIF CDD)	Total
2010	289 900	314 600	277 614	80 806	962 920
2011	351 306	342 230	281 130	80 333	1 054 999
2012	397 000	383 512	304 065	87 821	1 172 398

5.2.1. Nombre de stagiaires :

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M		Ouvriers Qualifiés		Ouvriers Non qualifiés		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
2010	353	60	550	41	345	15	8	-	1 256	116
2011	389	80	525	43	260	10	1	-	1 175	133
2012	631	148	454	62	390	23	4	-	1 479	233

5.2.2. Nombre d'heures de stage :

➤ Rémunérées

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M		Ouvriers Qualifiés		Ouvriers Non qualifiés		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
2010	3 436	795	4 634	449	1 352	54	34	-	9 456	1 298
2011	5 272	1 139	3 636	399	1 220	31	2	-	10 130	1 569
2012	5 720	1 369	5 007	474	1 158	66	8	-	11 893	1 909

➤ Non rémunérées

Néant

5.2.3. Orientation des formations :

Pour 2012, la politique de formation s'est articulée autour des 2 axes et 6 thèmes

- Adaptation, Perfectionnement :
 - Faire évoluer nos compétences techniques en relation avec le déploiement des projets en cours (ENVOL, Préparation Technique...)
 - Développer une culture Amélioration continue : Résolution de problèmes, Analyse de risques, plan d'actions, objectifs individuels et collectifs afin de faire « bon du premier coup », poursuite du déploiement du Lean LATECOERE
 - Développement du niveau général d'Anglais

- Développement des compétences :
 - Développer nos compétences managériales
 - Renforcer notre politique de prévention des risques (incendie, sécurité au poste de travail, habilitations, comportement Sécurité...)
 - Accompagner le changement : refonte des processus, rôle Responsable de lots, respect des engagements, relation fournisseur client.

5.3. Congés formation

5.3.1. Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé individuel de formation rémunéré :

4 Salariés : 4 Hommes

5.3.2. Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé individuel de formation non rémunéré :

Aucun

5.3.3. Nombre de salariés auxquels a été refusé un congé individuel de formation :

FONGECIF : 2 Refus

5.4. Alternance

5.4.1. Nombre de contrats d'apprentissage conclus dans l'année :

11

5.4.2. Nombre de contrats de professionnalisation conclus dans l'année :

13

6. RELATIONS PROFESSIONNELLES

6.1. Représentants du personnel

6.1.1. Participation aux élections (par collège) en :

		Délégués du Personnel (Titulaires)		Comité d'Entreprise (Titulaires)		
		1 ^{er} Collège	2 ^{ème} Collège	1 ^{er} Collège	2 ^{ème} Collège	3 ^{ème} Collège
2010	Inscrits	-	-	-	-	-
	Votants	-	-	-	-	-
	Suffrages valablement exprimés	-	-	-	-	-
2011	Inscrits	-	-	-	-	-
	Votants	-	-	-	-	-
	Suffrages valablement exprimés	-	-	-	-	-
2012	Inscrits	336	745	337	440	306
	Votants	302	680	297	406	271
	Suffrages valablement exprimés	283	655	277	394	267

6.1.2. Volume global des crédits d'heures utilisés pendant l'année considérée :

	Délégués du Personnel	Comité d'Entreprise	Délégués Syndicaux	Total
2010	2 420	4 100	1 010	7 530
2011	2 100	3 700	800	6 600
2012	1 400	2 460	540	4 400

6.1.3. Nombre de réunions avec les représentants du personnel pendant l'année 2012 :

- Le Comité d'Entreprise a été réuni **13** fois en 2012.
- **19** Réunions des Délégués du Personnel ont eu lieu (**11** réunions DP Toulouse - **8** réunions DP Gimont).

Les Délégués Syndicaux et les Délégués du Personnel ont été reçus par la Direction collectivement ou séparément sur leur demande ou sur convocation de la Direction occasionnellement.

6.1.4. Accords signés dans l'Entreprise pendant l'année 2012 :

- **Le 31 Janvier 2012** : Signature par les organisations syndicales C.G.T, C.G.T.F.O et C.F.E / C.G.C de l'accord d'entreprise portant sur l'Egalité Professionnelle.
- **Le 1^{er} Février 2012** : Protocole d'accord en vue des élections des membres du comité d'entreprise signé par la Direction et les organisations syndicales C.G.T, C.G.T.F.O, C.F.E / C.G.C et C.F.T.C
- **Le 1^{er} Février 2012** : Protocole d'accord en vue des élections des délégués du personnel signé par la Direction et les organisations syndicales C.G.T, C.G.T.F.O, C.F.E / C.G.C et C.F.T.C.
- **Le 20 Juin 2012** : Signature par les organisations syndicales C.G.T, C.G.T.F.O et C.F.E / C.G.C de l'accord d'Entreprise établi à la suite de la négociation annuelle sur les salaires effectifs, la durée effective et l'organisation du temps de travail du personnel Cadre.
- **Le 20 Juin 2012** : Signature par les organisations syndicales C.G.T, C.G.T.F.O et C.F.E / C.G.C de l'accord d'Entreprise établi à la suite de la négociation annuelle sur les salaires effectifs, la durée effective et l'organisation du temps de travail du personnel Non-Cadre.
- **Le 21 Décembre 2012** : Signature par les organisations syndicales C.G.T, C.G.T.F.O et C.F.E / C.G.C de l'avenant à l'accord portant sur le Compte Epargne Temps.

6.1.5. Nombre de personnels bénéficiaires d'un congé d'éducation ouvrière :

2010	16
2011	22
2012	11

6.2. Information et communication

6.2.1. Procédure de concertation :

- C.E., D.P., commission, réunion dans le cadre des négociations annuelles etc...
- Réception par la Direction de toutes les organisations syndicales pour information en plus des périodicités légales.
- Réception à la demande de tout membre qui le souhaite par le Directeur des Ressources Humaines.

6.2.2. Procédure d'accueil :

- Dès l'arrivée sur site du nouvel embauché : remise du Livret d'Accueil, du Règlement Intérieur, de la Charte relative à l'utilisation du système d'Information et du formulaire Parcours d'Intégration.
- Personnel cadre : Parcours d'intégration avec présentation des différents services et sites de l'Entreprise et des filiales du Groupe basées en MIDI-PYRENEES.
- Personnel cadre et non cadre : accueil par la Direction des Ressources Humaines, accueil par les services administratifs en vue de la constitution du dossier, accueil par le Chef d'Atelier ou le Chef de Service pour intégration du nouvel embauché. Présentation aux services sociaux (Assistante Sociale, Mutuelle, Comité d'Entreprise).
- Personnel d'atelier : lecture et signature des fiches de sécurité lors de l'affectation sur le poste de travail.

6.2.3. Procédure d'information ascendante ou descendante et niveau :

- Réunions d'information destinées à l'ensemble des salariés.
- Réunion d'information du Comité Exécutif au Comité de Management.
- Communication des informations hebdomadaires par service.
- Réunion dite de Vie Sociale.
- Les instances de concertation (voir 6.2.1.) jouent également un rôle éminent dans la transmission de l'information.
- Information orale échangée entre Direction, cadres, encadrement, collaborateurs par contact direct.
- Notes de service ou d'informations diffusées dans les différents services et affichages dans les panneaux d'affichages
 - Manuels de procédure
 - Publication d'un journal d'entreprise

6.2.4. Système d'entretiens individuels :

Depuis 2008, mise en place progressive des Rendez vous Individuels de Progrès (R.I.P).

- Ces rendez-vous sont des actes de management indispensables pour :
 - Renforcer le management quotidien des collaborateurs
 - Améliorer l'efficacité globale de l'Entreprise
 - Mobiliser autour de l'amélioration de nos compétences et de la performance
 - Renforcer le rôle de l'encadrement
- Ils se déclinent en trois Rendez vous principaux :
 - Rendez vous Compétences
 - Rendez vous Objectifs
 - Rendez-vous Carrière (revue de personnel)

6.3. Procédures

6.3.1. Nombre de recours à des modes de solution non juridictionnels engagés dans l'année :

0

6.3.2. Nombre d'instances judiciaires engagées dans l'année dans lesquelles l'entreprise est en cause :

1

6.3.3. Nombre de mises en demeure et de procès-verbaux de l'Inspecteur du travail pendant l'année considérée :

0

7. AUTRES CONDITIONS DE VIE RELEVANT DE L'ENTREPRISE

7.1. Œuvres sociales

7.1.1. Dépenses de l'Etablissement (€) :

	2010	2011	2012
- <u>Logement</u> :	189 021	184 097	185 681
- <u>Transport</u> :			
- Taxe Transport	661 223	702 436	779 489
- Prime de transport	34 324	33 316	34 907
- <u>Restauration</u> :			
- Participation patronale	467 646	493 062	501 810
- Fluides	81 514	88 058	94 891
- Frais entretien	11 914	11 910	18 846
- Amortissement	6 484	7 424	3 989
- <u>Vacances</u> :	20 286	19 551	28 740
- <u>Vêtements de travail</u> :	27 620	51 030 (1)	59 427 (2)
Total	1 500 032	1 590 884	1 648 353

(1) Dotation vêtements de travail ajustée au besoin de mise en œuvre de la prestation de nettoyage

(2) Prestation de nettoyage

7.1.2. Versement au Comité d'Entreprise (€) :

2010	2011	2012
<u>622 109</u>	<u>630 683</u>	<u>681 410</u>



LATECOERE

Siège social - Headquarters
135 rue de Périole - BP 25211
31079 Toulouse cedex 5 - France
Tel: +33 (0)5 61 58 77 00 - Fax: +33 (0)5 61 58 97 38

www.latecoere.fr